Les îles du Ponant

cinquantième anniversaire 1971-2021

Procès-verbal Du Conseil d'Administration

Visio-Conférence 25 Février 2021

Chausey

Bréhat

Batz

Ouessant

Molène

Sein

Glénan

Groix

Belle-Île

Houat

Hoëdic

Ile d'Arz

Ile aux Moines

Ile d'Yeu

Ile d'Aix

Dest. : Mmes et MM. les Administrateurs de l'A.I.P.

Le 25 février deux mille vingt et un, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration de l'Association les Iles du Ponant s'est réuni en visio-conférence, sur convocation en date du 11/02/2021.

Etaient présents :

. **Mme K. BELLEC,** Conseillère Départementale du Morbihan, représentant le Président, M. F. GOULARD,
. **M. B. QUILLEVERE,** Conseiller Départemental du Finistère, représentant la Présidente, Mme N. SARRABEZOLLES,

. Mmes/MM. les Maires de :

BREHAT, Olivier CARRE
BATZ, Guy CABIOCH
OUESSANT, Denis PALLUEL
MOLENE, Didier DELHALLE
GROIX, Dominique YVON
PALAIS, Thibault GROLLEMUND
SAUZON, Ronan JUHEL
BANGOR, Annaïck HUCHET
HOUAT, Philippe LE FUR
HOEDIC, Jean-Luc CHIFFOLEAU
Ile aux MOINES, Philippe LE BERIGOT
Ile d'ARZ, Jean LOISEAU
AIX, Patrick DENAUD
YEU, Bruno NOURY

. Mmes/MM. les représentants de :

BREHAT, Stéphan MORLEVAT
FOUESNANT, Laure CARAMARO
SEIN, Stéphane LE GOLVAN accompagné de C. GUILCHER

Etaient également présents :

. **M. G. DU FONTENIOUX**, GASPE
. **Mme A. SIMON,** Conseil Départemental du Finistère
. **Mme GUILCHER**, Mairie de Sein
. **M. D. BREDIN, Mmes E. GAUTER, C. COURANT, M. MALLET** – AIP

Ont donné pouvoir :

M. Didier FOUQUET, Maire de Sein
M. Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria
M. Michel CHARUAU, Office du Tourisme de l'île d'Yeu

Se sont excusés :

Vérification du quorum

Le CA est composé de 25 membres (18 Maires ou leurs représentants, 1 conseiller départemental de l'île d'Yeu, 3 Conseillers départementaux représentants les départements des Côtes d'Armor, du Finistère, du Morbihan, 3 représentants issus des Comités départementaux et régionaux des pêches, des Compagnies de transport, des OTSI des îles du Ponant).
Le CA se réunit valablement lorsque les 2/3 de ses membres sont présents ou représentés, dans la limite d'un pouvoir par administrateur présent, **soit 17 membres.**

Sont présents ou représentés ce jour **19 membres.**
M. Denis PALLUEL préside la séance en qualité de Président de l'Association.

Après un mot d'accueil, le Président, Denis PALLUEL, propose d'aborder l'ordre du jour du Conseil d'Administration.

Réunion spéciale du Conseil d'administration
Élection du bureau du CA de l'AIP

Pour rappel, voici la composition du précédent bureau de 2017 à 2019 :

M. Denis PALLUEL, Président
M. Bruno NOURY, 1er Vice-Président
M. Philippe LE BERIGOT, 2ème Vice-Président
M. Guy CABIOCH, Secrétaire
Mme Annaïck HUCHET, Trésorière

Conditions statutaires à l'élection des membres du Bureau :
Art 11 conseil d'administration
« La durée des fonctions des membres du conseil d'administration est fixée à 3 ans, chaque année s'entendant de la période comprise entre deux assemblées générales annuelles. »
Art 14 - Bureau
Alinéa 2 : les membres du bureau sont élus pour une durée de trois années et sont immédiatement rééligibles. Toutefois, la durée de leur mandat ne peut dépasser celle de leurs fonctions de membre du Conseil d'administration.
Les membres du bureau sont élus lors de chaque renouvellement du Conseil d'administration au cours d'une réunion spéciale du Conseil d'Administration qui se tient après l'assemblée générale ayant procédé au renouvellement des membres sortants ou en tout cas dans les quinze jours qui suivent.

Conformément aux conditions statutaires d'élection des membres du bureau, le bureau se constitue comme suit :

M. Denis PALLUEL, Président
Annaïck HUCHET Vice-Présidente
Dominique YVON, Vice-Président
Philippe LE BERIGOT Trésorier
Guy CABIOCH, Secrétaire

Conseil d'Administration

1 Approbation du PV de la séance du 17/09/2020

Décision du CA : Il est adopté à l'unanimité.

2 Bilan activités 2020 - exécution Budget 2020

Le CA a pris connaissance des présentations de l'Assemblée Générale et du quitus donné aux administrateurs.

1 Projets 2021

a. Programme d'activité

1 Actions économiques

1.1 Accompagnement des demandes économiques.

Depuis la création de Savoir faire des îles du Ponant, les acteurs économiques sont dirigés vers cette structure. Les questions relevant du domaine des collectivités continueront d'être traitées en direct par l'AIP.

Soutien aux entreprises touristiques : dans le cadre du plan de relance transition énergétique un accompagnement des entreprises d'hébergement restauration est prévu par l'ADEME, il s'agit d'accompagner les entreprises sur des petits investissements en matière de transition écologique (matériel économe en énergie, réduction des déchets etc.). Une étape préalable consiste à réaliser des diagnostics des besoins des entreprises. Pour ces diagnostics, les compétences disponibles en interne (chargée de mission énergie déchets habilité logiciel Dialogie-ADEME, chargée de mission économie tourisme), ainsi que la connaissance des entreprises permettent de se positionner pour réaliser ces diagnostics. Suivant le nombre, un renfort sous forme de stage tourisme durable pourra avec l'encadrement de l'équipe permanente, contribuer à réaliser ces diagnostics.

Décision du CA : autorise le Président à signer tout document permettant à l'AIP de mobiliser les moyens permettant la mise en œuvre des diagnostics préalables au soutien des entreprises de restauration hébergement.

Adhésion SAFIP : La proposition de cotisation de en tant que membre bienfaiteur pour 2021 est de 7 000 €.

Décision du CA : valide le montant 2021 de la cotisation à l'association SAFIP en tant que membre bienfaiteur et autorise le Président à procéder à son versement.

Fonds COVID résistance : Initialement, le fonds devait être en place seulement en 2020. Bien évidemment, il subsiste en 2021 sans nouvel appel de fonds à ce jour.

Décision du CA : confie au bureau de l'AIP le soin d'étudier, le cas échéant, les conditions d'une extension de la participation au dispositif Fonds COVID résistance COVID.

1.2 Tourisme

Univers transversaux Région Bretagne

La pluriannuelle 2020-2022 signée en 2020 prévoit une convention financière annuelle ; celle pour 2021, avec le dispositif Univers transversaux de la Région Bretagne et sa « feuille de route îles » a été préparée avec la Région Bretagne.

Cette convention prévoit un programme d'actions pilotées par l'AIP ou auxquelles l'AIP participe, avec des dispositions financières.

Ambition du programme : **Faire des îles des territoires exemplaires de la gestion des ressources locales, du respect de l'environnement insulaire et d'un tourisme équilibré tout au long de l'année.** 3 axes stratégiques ont été définis, et transcrits dans un plan d'action sur 3 ans (2020-2022)

- **Axe 1 : mieux adapter l'accueil des visiteurs à l'acceptabilité de chaque île**, en favorisant les actions visant à équilibrer les flux touristiques entre les 12 îles bretonnes, suivant leurs capacités d'accueil (transport, hébergement, restauration/alimentation, activités etc.) et en anticipant les périodes de flux important notamment en matière d'information des visiteurs et de transport.
- **Axe 2 : mieux étaler la fréquentation touristique dans le temps**, en favorisant les actions visant à maîtriser les flux touristiques en cœur de saison (juillet et août) et à développer la fréquentation sur les bords (avril, mai, juin, septembre) et le hors saison (vacances scolaires, ponts et weekends fériés d'octobre à mars).
- **Axe 3 : tendre vers une intégration renforcée du tourisme aux autres activités de l'île**, en favorisant une consommation touristique de biens et services soucieuse des ressources locales (eau, électricité, nourriture, paysages, biodiversité…), du respect de la vie des îliens (desserte maritime des îles, priorité aux activités courantes des habitants) et de la valorisation juste des produits et services du territoire (économie circulaire et productions locales).

Convention Région Bretagne - AIP La Région Bretagne prévoit de confier diverses actions à l'AIP avec une contribution financière de 60%.

Une nouvelle convention sera à préparer pour assurer la suite des actions en faveur du tourisme sur les îles à compter de 2022.

Parmi les actions et activités prévues en 2021, citons :

- La réunion annuelle des OT
- La parution du journal des îles du Ponant avec un focus sur le cinquantenaire
- Le passeport des îles
- La diffusion des outils cartographiques : possibilité de commande groupée de cartes dépliants et remises à jour
- Le soutien aux sites d'exception.
- La mise en place des outils conformes à la ligne éditoriale précisant les messages de communication adaptés aux îles et repris par les divers organismes (CRT, CDT …) ex mission photographique ciblant les îles hors saison.

Sites d'exception

- Belle - île : La phase opérationnelle avec des dispositions financières pour l'île concernée se poursuit en 2021.

- Ouessant : La phase opérationnelle avec les premières réalisations sur site (balisage signalétique) doit se mettre en place, 2021 verra d'autres propositions et la poursuite de la démarche.

- Bréhat : La partie diagnostic nettement entamée en 2020 doit se finaliser en 2021 avec les premières actions conduites par la commune et l'office de tourisme, avec les financements régionaux.

Pour ces trois sites, l'accompagnement de l'AIP se poursuivra, il fait partie intégrante de la feuille de route régionale avec le soutien financier qui y est associé.

Décision du CA : autorise le Pdt à signer la convention financière 2021 avec la Région Bretagne conformément aux projets de budget 2021, soit pour un montant subventionnable de 83 000 € au taux de 60%.

2 Actions énergie-déchets ressources des îles

2.1 Sensibilisation des usagers et Soutien aux initiatives de transition énergétique sur les îles.

Deux candidatures ont été déposées par l'AIP à la Région Bretagne en 2020 pour des programmes débutant en 2021.

Candidature ZNI : accompagner les bretonnes et bretons dans les transitions : Les habitants, moteurs de la transition écologique et énergétique des îles de la mer d'Iroise, Sein, Molène et Ouessant, avec des actions énergie-déchets.

Une réponse favorable a été obtenue sur les ZNI, les actions proposées démarrent donc dès janvier 2021, un recrutement temporaire est prévu avec un agent positionné sur Ouessant, en charge du développement du programme sous pilotage de l'équipe AIP notamment de la chargée de mission énergie déchets.

Le programme débute en 2021. Un appel à candidature pour le poste de technicien(ne) animateur(trice) a été lancé fin 2020, suite à audition des canditdat(e)s, une candidate expérimentée a été retenue pour une durée de 11 mois (durée de sa disponibilité) à compter d'avril 2021.
Le premier événement d'importance : printemps des transitions aura lieu ce printemps. Ce projet fait partie des actions du CTE ZNI du Finistère. Le financement obtenu de la Région Bretagne est complété par une participation de EDF SEI et Délégation Régionale EDF ainsi que du SDEF.

- **Décisions du CA :**

Autorise le Président à signer les conventions financières complétant la participation de la Région Bretagne validée en 2020, notamment avec EDF et le SDEF pour la durée du programme : « Les habitants, moteurs de la transition écologique et énergétique des îles de la mer d'Iroise, Sein, Molène et Ouessant ».

Autorise le Président à mettre en œuvre ce programme et à réaliser les dépenses correspondantes incluant le recrutement d'une technicienne animatrice, Mme Ganchou pour la mise en place pour une durée de 11 mois.

Candidature îles raccordées : au titre d'un appel à manifestation d'intérêt d'aide à communication et à l'animation locale : Planification Filière solaire (photovoltaïque et thermique) sur les îles du Morbihan : Etudes d'approfondissement et animation. Cette action pourrait être étendue ultérieurement aux autres îles raccordées (Batz et Bréhat) suite aux résultats obtenus sur cette première action îles raccordées.

Pour le dossier îles connectées, la réponse est attendue au premier trimestre 2021.

Décision du CA : autorise le Président à signer la convention financière avec la Région Bretagne et/ou l'ADEME en cas d'acceptation de la candidature déposée au titre du programme appel à manifestation d'intérêt d'aide à communication et à l'animation locale : Planification Filière solaire (photovoltaïque et thermique), et le cas échéant à sa mise en œuvre ou à rechercher d'autres modalités de financement.

Candidature NESOI : **N**ew **E**nergy **S**olution **O**ptimized for **I**slands

La candidature pour obtenir un soutien européen au titre de ce programme a été déposée : THERMI

Pour : « **T**urn **H**ousing **E**nergy in **R**etrofitting on **M**or**B**raz **I**slands »

La transition énergétique des îles du Mor Braz : Belle-Île, Houat et Hœdic

L'aide porte sur deux thématiques en vue d'aboutir à un programme d'amélioration énergétique des bâtiments sur Belle-île, Houat et Hœdic. Il pourrait s'agir pour Belle-île d'une sorte de programme d'intérêt général (comme celui des ZNI de 2014 à 2019), alors que pour Houat et Hœdic, déjà bénéficiaire des programmes de leur intercommunalité, une simple amélioration à l'accès aux dispositifs en place est visée.

- Développement des installations solaires photovoltaïques et thermiques sur le bâti privé résidentiel, le bâti privé professionnel, le bâti appartenant au patrimoine des collectivités insulaires en s'appuyant sur le cadastre solaire opérationnel sur les trois îles
- Rénovation énergétique du bâti des trois îles : bâti privé résidentiel, bâti privé professionnel, bâti appartenant au patrimoine des collectivités insulaires.

L'aide sollicitée permettrait notamment de réaliser des diagnostics énergétiques sur un échantillon de 70 à 80 bâtiments, en vue de dimensionner un programme de réhabilitation principalement sur Belle-île qui ne bénéficie actuellement que des programmes nationaux type ma Prim Rénov, sans accompagnement spécifique.

Décision du CA : autorise le Pdt à signer la convention financière au titre du programme NESOI en cas d'acceptation de la candidature du programme THERMI et à sa mise en œuvre.

Candidature ESIN : La fédération européenne des petites îles dont est membre l'AIP porte une candidature inter-îles, projet pilote regroupant 6 îles de 6 fédérations européennes. L'île aux Moines

au titre d'une étude de faisabilité sur les mobilités douces et l'autopartage a été retenue, pour cette candidature. L'AIP ne doit pas intervenir hormis pour une mise en relation entre le dispositif mis en place par ESIN et les acteurs de l'île aux Moines.

Le résultat de l'appel à projet NESOI est attendu pour le premier trimestre 2021 pour un démarrage au second semestre pour une durée d'une année, donc à cheval sur 2021 et 2022.

2.2 CTE ZNI du Finistère :

Le CTE est entré en application par la signature du contrat par le Préfet du Finistère pour le compte de la Ministre en charge des Transitions écologiques et énergétiques le 29 juillet 2020.

12 actions sont inscrites dans ce contrat : elles sont portées pour certaines par l'AIP pour d'autres par AKUO, EDF SEI, le SDEF, la mairie d'Ouessant.

Une partie des financements restent à mobiliser. L'Etat n'apportant pour le moment des financements que sur quelques projets d'investissement via l'ADEME au niveau national (ex projet « phare » d'AKUO Energie).

Les actions pilotées par l'AIP : les financements mobilisés par l'AIP auprès de la région Bretagne ou EDF SEI par exemple contribuent à réaliser ces actions.

- Accompagnement des habitants dans la transition énergétique des îles de la mer d'Iroise avec Sensibilisation et accompagnement des habitants dans les projets de mobilité durable et le développement des énergies renouvelables.
- Sensibilisation des usagers sur la prévention déchets pour leur donner les clés pour réduire leur production de déchets à la source.
- Efficacité énergétique sur les îles de la mer d'Iroise : poursuite et mise en place d'actions visant à réduire les consommations d'énergie dans le patrimoine bâti des trois îles. (Rénov'îles).

2.3 Programme Interreg ICE – SDEF

Programme 2020 décalé sur 2021 en raison de l'impossibilité de réaliser les enquêtes de terrain prévues à l'automne 2020 en raison du confinement.
Une partie de ses actions contribue à l'action de sensibilisation des usagers inscrite dans le CTE.

2.4 Convention de partenariat avec Morbihan Energies

Dans le cadre du projet Territoires d'innovation de grande Ambition TIGA : Une action de sensibilisation au cadastre solaire et d'analyse de la perception des usagers doit être conduite par l'AIP dès 2021. La convention AIP - ME sous forme de prestation de service a été conclue fin 2020 pour des actions 2021.

2.5 Programme Rénov'îles Sein Ouessant Molène

Le programme Rénov'îles de soutien technique et financier aux travaux d'économies d'énergie sur Sein, Molène et Ouessant se poursuit en 2021, conformément à la convention EDF SEI – AIP. Au-delà de 2021, il pourra être prolongé de deux années.

La chargée de mission assurera des permanences régulières sur les 3 îles (environ 1 fois par mois sur Ouessant et 1 fois tous les 2/3 mois selon les besoins sur Molène et Sein).

2.6 Projet Inter îles soutien à la biodiversité : réduction de l'impact des invasives

Ce projet fait suite au projet non retenu de Life déposé par la région Bretagne Breizh'hin sur la thématique de l'adaptation au changement climatique.

Il est issu de son volet protection de la biodiversité. L'autre volet, sur la ressource en eau sera intégré pour partie dans l'accord de programmation 2021 - 2026 avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Il vise à conforter la biodiversité en réduisant l'impact des espèces invasives et créant des problèmes à la biodiversité sur les îles.
Ce projet a vocation à être déployé sur toutes les îles intéressées. Dans une première phase, des financements ont pu être obtenus sur les îles d'Iroise avec une dotation du Parc Naturel Marin d'Iroise de 46 800 €, pour le démarrage de l'action, une contribution des 3 communes concernées et du département du Finistère sont prévues.
Avec une sensibilisation à la biosécurité et le contrôle des espèces invasives sur Sein, Molène et Ouessant. Une consultation est en cours pour la mise en place des prestations de service correspondantes pour trois années. Elle prévoit deux lots en tranche ferme : une pour éliminer les lapins de l'île de Sein, l'autre pour les rats et chats errants sur ces trois îles avec une tranche conditionnelle prévoyant l'extension pour deux années et une autre pour une nouvelle opération de dératisation à l'île de Sein.

Le projet Breizh'hin prévoyait une intervention sur l'ensemble des îles bretonnes, c'est aussi envisagé pour celui-ci. A cet effet, des fonds européens FEDER, vont être sollicité dès que le PO FEDER sera opérationnel. A cet effet, un avis d'appel à concurrence pour un marché de prestation de services a été publié au niveau européen. Ce marché prévoit une tranche ferme (financements acquis) et des tranches conditionnelles (financements à mobiliser). D'autres financements peuvent être mobilisés, dans le cadre du contrat de plan Etat Région par exemple, ou de financements sectoriels. A ce jour, les appels à projets plan de relance ont été explorés mais ne financent que des investissements et non des prestations de services. Le soutien de l'ABB ainsi que de l'OFB ont aussi été sollicités.

Les prochaines îles intéressées identifiées sont :

Bréhat	Chats errants
Batz	Rats et ragondins sur ses îlots satellites ainsi que l'étude de la faisabilité sur l'île principale
Houat	Rats sur l'île principale et les îlots satellites
Belle-île	Chats errants
Ile d'Arz	rats sur Ilur Godec illuric (PNRA)

Les actions prévues prévoient :

- Un volet de sensibilisation animation
- Un volet d'opération de luttes contre les invasives animales (Rats, Chats, Ragondins, ...)
- Un volet de mise en place de mesures de bio-sécurisation ex : rats sur les moyens de transport de fret, zones portuaires et de stockage des marchandises (y compris déchets) transportés.

- **Décision du CA :**

Autorise le Président à mobiliser les financements PNMI, Communes, Département du Finistère pour la première phase du programme invasives sur les îles d'Iroise.
Les compléments de financement seront sollicités auprès de la Région Bretagne et du PO FEDER dès que possible.

Autorise le Président à mettre en œuvre la première phase du programme et à rechercher les financements pour son extension aux autres îles.
Confie au bureau de l'AIP le rôle de commission d'ouverture des plis pour tout marché formalisé le nécessitant.

2.7 Veille sur appels à projets énergie

Cette activité de veille fait partie intégrante des missions de la chargée de mission énergie déchets. Elle sera bien sûr poursuivie en 2021.

3 Contrat de partenariat Etat – Région Bretagne- Départements du Finistère, des côtes d'Armor - îles du Ponant

Suite au bilan d'exécution du contrat 2014- 2020, les enjeux croisés entre signataires du précédent contrat ont été discutés lors du dernier CUP du 2 décembre 2020, ils constituent une base pour le nouveau contrat à venir.

3.3 Négociation du nouveau contrat

Les travaux de négociation d'un nouveau contrat sont amorcés dès le début 2021. Des incertitudes sur l'articulation entre les nouveaux dispositifs de contractualisation de l'Etat CRTE (contrat de relance et de transition écologique) et le contrat de plan Etat Région peuvent impacter la conclusion d'un nouveau contrat.

Les premiers échanges, permettent d'envisager une structuration des enjeux toujours selon les 4 axes : Habiter (logement) - travailler (soutien aux activité économiques) – gérer durablement les territoire (ressources naturelles, patrimoine) – services collectifs essentiels (santé, culture, sports).
Certaines thématiques intéressent transversalement les 4 axes comme par exemple la transition énergétique, l'adaptation aux changements climatiques, ou encore le numérique qui en plus d'action spécifiques pourront se retrouver en fil conducteur dans les critères.

Concernant l'agenda de mise en place du contrat, il reste à ce jour incertain.

Techniquement, les échanges s'organisent avec des premières propositions de fiches actions par axe, pour la validation, l'accord cadre Etat – Région Bretagne doit être signé prochainement, il prévoit un volet îles du Ponant qui devra être ensuite décliné plus finement pour contribuer au dispositif de contractualisation.

La demande de CRTE des îles bretonnes formulée suite au CUP du 02/12/2020 puis du Bureau du CA de l'AIP du 16/12/2020 est bien remontée au niveau du Préfet de Région Bretagne. Ce nouveau cadre

contractuel se veut intégrateur et complémentaire des contractualisations existantes et à renouveler. Pour les îles, il a vocation à constituer un Engagement renouvelé pour les îles du Ponant.

La conclusion d'un nouveau contrat le plus tôt possible en 2021 est un des objectifs majeurs de l'AIP. Le scénario d'une « année blanche » était vu en 2020 comme un « scénario noir » à éviter. La perspective de signature du contrat reste encore possible au premier semestre, même si un report en septembre ou même plus tard n'est pas à exclure en raison d'effets connexes de la crise COVID sur les calendriers qu'ils soient au niveau National, Régional ou Départemental.

3.4 Plan de relance - CRTE

Depuis le début de l'année, une veille particulière est menée sur les dispositifs du plan de relance, avec une diffusion auprès des collectivités insulaires.

La nouvelle ANCT (Agence Nationale de Cohésion des Territoires) et les programmes de soutien aux collectivités, ex : maisons France services, Conseillers numériques, qu'elle conduit pourraient constituer des opportunités à saisir pour les îles. L'AIP est membre au titre des associations d'élus locaux du comité de cohésion territorial du Morbihan.

Décision du CA :
. Désigne M. Philippe Le Bérigot représentant de l'AIP au comité de cohésion territoriale du Morbihan.

3.5 Identification des soutiens potentiels des politiques sectorielles régionales et départementales aux projets des îles

En plus des politiques territoriales, d'autres aides ou soutiens sectoriels peuvent être mobilisés. Comme chaque année, les échanges avec les maîtres d'ouvrage conduisent à orienter certains projets vers des demandes liées aux politiques sectorielles des départements et régions. Ceci est d'autant plus vrai pour les départements hors du contrat Etat Région Bretagne comme par exemple celui du Morbihan mais qui n'en demeure pas moins un soutien constant et indéfectible de ses îles.

4 Autres partenariats/actions

4.1 Conservatoire du Littoral

Suivi des programmes insulaires du Conservatoire du littoral, établissement public de l'Etat.

2021 constitue la troisième année de la nouvelle convention conclue pour 3 ans en 2019. Elle permettra cette année de préciser les projets du Conservatoire du Littoral à venir dans le cadre du futur contrat de partenariat et d'apporter une visibilité sur les co-financements provenant du Conservatoire du littoral.

4.2 Accord de programmation Agence de l'Eau Loire Bretagne

Un nouvel accord de programmation doit être signé cette année, le texte et le contenu sont en cours de préparation, la proposition sera faite au conseil d'administration d'approuver les termes de l'accord de programmation dans ses dispositions et son programme prévisionnel d'actions.

L'enjeu majeur est de préciser ce que le CA de l'Agence peut attribuer aux îles en dérogation/complément du XIème programme. Du fait que par définition les îles sont hors des bassins versants, elles ne bénéficient pas des modalités de prise en compte liées à ces unités.

Par ailleurs des propositions d'actions inter-îles sont formulées, comme lors du précédent accord de programmation : il s'agit pour celui-ci :

- D'un soutien au suivi et à l'animation de l'accord à destination de l'AIP
- D'un un programme de sensibilisation/animation aux économies d'eau
- D'un soutien à la mise en place de dispositifs de récupération d'eau : bacs de récupération et citernes

L'accord qui intéresse 13 îles (les 12 îles bretonnes + l'île d'Yeu), sera soumis à l'approbation d'un prochain CA pour une signature à l'occasion de la conférence des îles du cinquantième anniversaire.

4.3 Activités Santé sur les îles

- **APSIP : Association pour la Permanence en Santé sur les Îles Bretonnes**

L'AIP dispose d'une voix au CA de cette structure, elle y est représentée par Dr Philippe ROUGIER, adjoint au maire de l'île d'Arz, suppléé par M Jean-Luc CHIFFOLEAU maire d'Hœdic. Ses premières actions consistent à employer des personnels de santé affectés sur Hœdic pour assurer une permanence de soins de premiers recours.

Cette expérience est suivie avec beaucoup d'attention et porteuse d'espoirs pour obtenir une permanence de soignants 24/24 sur toutes les îles. 2021 sera la première année pleine de fonctionnement. Espérons que malgré la crise COVID, l'APSIB monte en puissance.

Cette création est un résultat direct du contrat local de santé des îles bretonnes.

- **4.3. 2 Contrat local de Santé**

2021 est la première année de prolongation de ce contrat qui doit être évalué en 2022 avec, suivant les résultats obtenus, la préparation d'un nouveau contrat.

L'AIP et les maires des îles de Bretagne ont signé l'avenant de prolongation en septembre 2020. L'ARS propose pour l'animation de ce contrat de renforcer le rôle de l'AIP, comme elle le fait avec de nombreuses intercommunalités continentales, en lui confiant l'animation du contrat. Pour cela, le Directeur de l'ARS a relancé l'AIP en proposant le même dispositif de financement soit : une subvention de 25 k€ sur une dépense de 50 k€ pour le recrutement et les coûts associés d'un animateur pour 2020 2021.
A ce jour les capacités budgétaires de l'AIP ne lui permettent pas de dégager les 25 000 €. Par ailleurs la durée de 2 années pose question sur le statut de l'animateur : en effet pour les contrats de droit privé, les CDD ne peuvent excéder 18 mois, il faudrait alors envisager un CDI et programmer les indemnités de licenciement aux termes des financements ou envisager une forme de contrat de projet avec toute l'insécurité juridique qui y est liée.

Une exploration des possibilités de financement complémentaire est toujours en cours mais n'a à ce jour pu aboutir.

4.4 Convention de partenariat Mutuelle SOLIMUT Centre Océan

En 2021, la convention de partenariat avec Solimut est proposée au renouvellement avec comme les années précédentes une action à destination des participants au festival des insulaires.

Décision du CA :
Autorise le Président à signer une convention de partenariat avec la mutuelle SOLIMUT

En ce qui concerne les mutuelles communales, les communes proposant ce service à leurs populations en 2021 :

- Molène – Ouessant – Sein – Houat – Hœdic – Sauzon - Locmaria

Discussion en cours sur

- Ile de Batz - Le Palais – Bangor.

4.5 Cinquantenaire

Accompagnement de l'organisation des débats du festival des insulaires 2021

- Accompagnement du choix des thématiques, recherche des intervenants, participation aux débats des trois ateliers :
  - À la découverte de l'île aux Moines. D'hier à aujourd'hui pour préparer l'avenir
  - Thème 1 à définir
  - Thème 2 à définir
- Participation au village du festival, stand AIP

Accompagnement du partenaire SOLIMUT avec accueil de la délégation d'une île lointaine.
Saint Pierre et Miquelon est intéressé avec projet timbre premier jour, mais n'est pas en mesure de s'engager fermement (leur proposition sera connue en juin), sinon, possibilité d'inviter d'autres îles ex : îles Croates (île-Aux-Moines jumelée avec l'île de Pašman), îles de la Madeleine suivant le déroulement du projet de coopération franco québécoise (voir ci-après).

4.6 Coopération franco-québécoise

La candidature de l'AIP et du CERMIM (centre d'étude et recherche sur les milieux insulaires et maritimes) des îles de la Madeleine pour la deuxième année de la biennale a été déposée en décembre 2019 avec les rapports d'activité et financiers de l'an dernier. Le thème de l'échange sur les déchets reste le même. Cette année, une délégation des îles du Ponant doit se rendre au Québec durant la première quinzaine de septembre.

Décision du CA :
En cas de succès de la candidature AIP CERMIM déposée au titre de la coopération franco-québécoise 2021, autorise le Président à signer la convention financière et à organiser les échanges avec les îles de la Madeleine en 2021.

4.7 Actions internationales

4.7.1 réseau ESIN

L'activité du réseau sera suivie comme les autres années. La désignation des représentants sera effectuée après la constitution du nouveau Conseil d'Administration. Cette année, il est proposé

d'inviter la tenue de l'Assemblée Générale à l'île aux Moines, à l'occasion de la conférence des îles du cinquantième anniversaire.

La cotisation annuelle est de 300 € pour 2021.

Décision du CA :
Autorise le Président à procéder au versement de la cotisation 2021.
Autorise le Président à inviter l'AG d'ESIN à l'occasion de la conférence des îles et à rechercher et mobiliser des financements complémentaires en vue notamment de mettre en place une traduction des échanges (anglais-français).

4.7.2 Conférence des Régions périphériques maritimes CRPM

Suivi du protocole d'accord entre AIP et CRPM (signé en 2020), suivi des travaux de la commission des îles.
Possibilité d'accueillir un atelier thématique à l'occasion de la conférence des iles et AGM ESIN, un protocole d'accord formulé lors du CA de septembre 2019 à l'île de Batz est sur le point d'être signé, s'agissant d'un protocole d'accord et non d'une adhésion, Il n'y a pas de cotisation.

Une invitation de participation à l'Assemblée Générale annuelle 2021 de la commission des îles est attendue suite au report de celle de 2020, les thématiques 2020 devraient être reconduites en 2021, à savoir : transitions sur les îles en lien avec les priorités de l'UE. Dès que les dates et thématiques seront connues, les disponibilités d'un membre du bureau pour y participer et représenter l'AIP, accompagné ou non d'un membre de l'équipe seront étudiées. La visibilité des îles du Ponant au niveau européen reste un enjeu important.

4.7.3 Réseau FEDARENE

En 2019, l'adhésion à Fedarene (fédération des agences de l'énergie européennes), et son réseau des îles, a été validée pour 3 années. Elle permet de bénéficier d'une analyse détaillée des programmes européens dans les domaines de l'énergie ainsi que des avancées législatives et techniques dans ce domaine. L'adhésion pour l'année 2019 a été gratuite, initialement, elle devait être de 1500 €, elle a été ramenée à 750 € pour le réseau des îles en 2020 et 2021.

C'est par l'entremise de ce réseau que la participation au secrétariat européen pour les petites îles qui en 2020 a contribué aux actions énergie de l'AIP pour près de 8000 €.

Décision du CA :
Autorise le Président à procéder au versement de la cotisation 2021.

Secrétariat Européen pour la transition énergétique des îles européennes

L'AIP avait été retenue par le secrétariat pour la transition énergétique des îles mise en place par le consortium « Climate Alliance/Covenant of mayors » (alliance des maires) pour le climat. Les actions s'étaient déroulées entre fin 2019 et juin 2020. Le consortium avait sollicité l'AIP en tant que membre du réseau ESIN et commission îles de FEDARENE sur une participation renouvelée dans le cadre d'un nouvel appel d'offre de l'UE pour renouveler le secrétariat permanent pour les îles européennes.

Finalement le consortium en charge du secrétariat précédent n'a pas été retenu par l'UE. A ce jour le consortium gagnant n'a pas contacté l'AIP. Il est très probable qu'il le fera, les propositions éventuelles seront à analyser sans préjuger de l'intérêt à s'y associer, le suivi de ses futures actions sera à effectuer, notamment au regard des programmes d'accompagnement de la transition énergétique des îles de l'Union Européennes.

Le réseau FEDARENE assure la veille et les premiers contacts avec le secrétariat qui se met en place, il permet de suivre et le cas échéant de participer pour la visibilité des îles du Ponant auprès de la commission européenne.

5 Activités génériques de l'AIP / veille et soutien aux Collectivités / suivi des politiques globales / autres actions

5.1 Veille juridique évolution des compétences et dispositifs de soutien aux territoires

- Veille fiscalité et dotations Etat des communes (Sein, Molène) et Dotation communale d'insularité Observatoire des dotations communales : Prestation Ressources Consultant Finances. L'observation réalisée par le cabinet ressources consultant finances réalisée en 2020 a permis d'identifier plusieurs points de vigilance et d'amélioration, pour l'avenir des dotations communales. Le Conseil d'administration aura à proposer les priorités d'actions à conduire en 2021 pour obtenir une prise en compte optimale des dotations Etat des communes insulaires.

  Concernant les actions à mener suite aux résultats de l'observation des dotations communales de 2020, deux sujets semblent particulièrement opportuns :
  La situation de Sein et Molène, à l'occasion de la refonte du dispositif des taxes d'habitation ainsi que la majoration de la DGF pour résidences secondaires plafonnée aux communes ayant moins de 3500 habitants DGF, même au-delà de ce seuil, les charges supplémentaires qu'entraînent le fort taux de résidence secondaire (>30%), existent quel que soit le nombre d'habitants dans la commune. Les Communes de l'île d'Yeu, Palais et Groix seraient bénéficiaires.

Décision du CA : demande au Président de soutenir les propositions de dotation pour Molène et Sein vis-à-vis des ministères concernés notamment Mme GOURAUD et de l'Assemblée Nationale et de son président. Une démarche similaire sera effectuée pour le relèvement du seuil de 3500 habitants DGF donnant droit à majoration DGF pour résidences secondaires. Un appui sera recherché auprès d'autres associations d'élus concernés par le sujet comme l'ANEL.

- Veille et contacts PNRA PNRGM PNMI

Suivi du programme INTERREG BCHT (Bio-Cultural Heritage Tourism) sur les îles de Sein Ouessant et Molène en partenariat avec le Parc Naturel Marin d'Iroise en lien avec nos partenaires du tourisme notamment dans le cadre du projet Ouessant site d'exception.

Sur le Golfe du Morbihan, suivi des actions du Parc Naturel du Golfe du Morbihan.

5.2 Loi 4 D (anciennement 3D) voir point 4 du Conseil d'Administration.

Ce projet de loi apparaît une opportunité de faire reconnaître la spécificité de nos territoires insulaires, de renforcer sa prise en compte dans divers textes de loi et règlements, avec le renforcement des possibilités d'expérimentation dans de nombreux domaines.

Les contributions des communes et les résultats de échanges depuis deux années ont été intégrées dans un document de travail récapitulatif.

Ce document sera finalisé en 2021, il a vocation à identifier les marges de progression dans la reconnaissance des spécificités des îles du Ponant. Il sera examiné par le Conseil d'Administration avant d'être porté et défendu devant le Sénat et l'Assemblée Nationale.

Complément apporté en séance :

Jean LOISEAU : La proposition de modifier la loi pour favoriser l'interdiction de construire dans les espaces proches du rivage. Cette proposition ne doit pas avoir pour conséquence d'agrandir les surfaces constructibles.

Précision par D. PALLUEL ; la loi ELAN autorise la construction dans les dents creuses en zone déjà urbanisée, à l'exception des espaces proches du rivage. On demande l'exception à cette disposition sur les îles, qui du fait de leur géographie ont des espaces proches du rivage très étendus quand ce n'est pas sur toute leur superficie..

Guy CABIOCH : Dans le cadre de la mise en place du PLUIH, a demandé l'application du droit à la différentiation de sa commune pour un traitement adapté et maîtrisé par la commune des règles d'urbanisme.

5.3 Anniversaire Cinquantenaire et Conférence des îles

5.3.1 Lundi 26 avril 2021 cinquantenaire du dépôt des statuts

Les conditions sanitaires ayant perturbé la tenue et de l'Assemblée Générale et du premier Conseil d'Administration, si elles le permettent, il est proposé de programmer une réunion du CA en présentiel au plus près de la date anniversaire. Ce sera l'occasion de lancer les manifestations du cinquantenaire et d'annoncer le calendrier de celui-ci.

Complément apporté en séance :

Ce serait l'occasion de tenir un CA, une réunion pour l'organisation de la Conférence des îles et un Comité Unique de Programmation.

L'Île d'Arz accepte d'accueillir cette réunion en fonction de la situation sanitaire.

Denis BREDIN prendra contact avec Jean LOISEAU et reviendra vers les maires.

5.3.2 Actions Cinquantenaire

- Journal des îles du Ponant : cette année, il est proposé que le journal ait un volet rétrospective consacré aux îles il y a cinquante ans, en comparaison avec la situation maintenant et un aspect prospectif : les enjeux des îles pour leur futur. Un encart de 4 feuillets y sera consacré.
- Actualisation de l'essentiel, avec une nouvelle maquette
- Les débats du festival : les îles il y a cinquante ans, la situation actuelle et réflexions sur l'avenir des îles
- Actions/objets commémoratifs, contact avec adhérents SAFIP pour objet commémoratifs cinquantenaire. Préférence fabrication par adhérent SAFIP.

5.3.3 Conférence des îles

A l'image de la conférence des îles organisée en juillet 2015 à Ouessant, il est proposé d'organiser la seconde conférence des îles du Ponant. Elle sera l'occasion de valider les enjeux des îles du Ponant pour le futur et de mobiliser le maximum de partenaires historiques : l'Etat, ses établissements publics, les Régions et Départements. Le renouvellement de l'engagement des partenaires est majeur pour le futur des îles. S'ils n'ont pu être signés préalablement, l'accord de programmation AELB, ou le contrat Etat Région Bretagne Départements du Finistère et des Côtes d'Armor pourraient être conclus à cette occasion. De même, les propositions de prise en compte de l'insularité, travaillées depuis deux années en prévision de la loi 3 D pourront être érigées en feuille de route pour l'avenir des îles du Ponant.

Le lieu choisi est l'Île-Aux-Moines, où se tiendra aussi le Conseil d'Administration.

L'ensemble des réflexions sur l'avenir des îles du Ponant a vocation à animer les débats du prochain festival des insulaires et ainsi partager et recueillir les avis des insulaires présents au festival.

6 Point sur les effectifs, organisation de l'équipe, renforts temporaires

L'équipe en 2021 est composée de :

Deux CDI Temps Plein :

- Le Directeur Denis BREDIN
- La responsable administrative et financière Marie MALLET

Trois CDI Temps partiel :

- La chargée de mission Energie déchets 0 ,8 ETP Emilie GAUTER
- La chargée de mission Economie Tourisme 0,5 ETP Charlotte COURANT (par ailleurs directrice de SAFIP (0,5 ETP)
- Entretien locaux h/ semaine Christiane LE BORGNE 3h hebdomadaires

Renforts CDD :

- Technicienne animatrice Mobilise les bretons Energie déchets ZNI Ruby GANCHOU à temps plein du 1er avril 2021 au 28/02/2022
- Renfort temporaire administratif et logistique recrutement à effectuer dû au surcroît d'activité du cinquantenaire qui se superposera à l'activité liée au nouveau contrat de partenariat, 4-8 mois.

Stages Universitaires

- Stage fréquentation touristique (feuille de route) Univ Angers
- Stage cinquantenaire exploitation archives et rédactionnel UBO MASTER EGEL
- Stage logistique et préparation partenariat internationaux (AG ESIN Coop Franco-Québécois) et développement durable restaurateurs/hébergeurs licence CAP VERS tourisme Hôtellerie

b .Projet de Budget prévisionnel 2021

Voir document joint

Montant cotisation : suite à la décision du CA du 17 septembre 2020 à Ouessant, l'augmentation des cotisations des communes doit couvrir le financement de l'observatoire des dotations communales, proposition RCF, soit 24 960 €. Avec une population DGF de 28 922, le nouveau montant de la cotisation passe de 3.50 € à 4,35 €/ hab. DGF.

- **Décisions du CA :**
- **Autorise de Président à adresser une motion de soutien à Mme Jacqueline GOURAULT et M. Richard FERRAND.**

- Autorise le Président à contacter l'ANEL pour la majoration de la dotation Résidences Secondaires.
- Valide le budget prévisionnel 2021 et le passage de la cotisation annuelle pour les communes à 4,35 € / habitant DGF. La cotisation reste inchangée pour les communes de Fouesnant (Les Glénan) et Granville (Chausey), et autorise le Président à mettre en œuvre le programme 2021.
- Autorise le Président à mettre en œuvre le budget correspondant et à viser les conventions financières correspondantes à son exécution.
- Autorise le Président à mettre en œuvre les dépenses correspondant au programme d'action.
- Autorise le Président à procéder aux recrutements de renforts temporaires et stagiaires correspondants à ce programme.

4 Proposition de Différenciation des îles du Ponant

Voir document complet différenciation

SYNTHESE.....

PARTIE 1 : Accorder une plus grande autonomie à la gouvernance inter-île .....

A. Proposition n°1 : Inscrire dans la loi la spécificité des îles du Ponant .....

B. Proposition n°2 : Garantir la prise en compte de l'insularité lors des débats parlementaires, par l'attribution d'un sénateur aux îles du Ponant.....

C. Proposition n°3 : Adapter le statut des îles du Ponant au sein des intercommunalités.....

D. Proposition n°4 : Favoriser la coopération entre les îles au sein d'un cadre ad hoc..

PARTIE 2 : Favoriser l'installation d'une population insulaire permanente dans les îles du Ponant.....

A. Proposition n°1 : Augmenter les plafonds d'accès au logement social dans les îles du Ponant.....

B. Proposition n°2 : Introduire une exception insulaire à l'interdiction de construire dans les espaces proches du rivage .....

C. Proposition n°3 : Renforcer le levier fiscal des îles du Ponant face à l'inflation des résidences secondaires.....

PARTIE 3 : Favoriser l'emploi dans les îles du Ponant.....

A. Proposition n°1 : Classer l'ensemble des îles du Ponant en zone de revitalisation rurale (ZRR), afin d'encourager leur développement économique .....

B. Proposition n°2 : Soutenir le développement agricole des îles du Ponant.....

PARTIE 4 : Protéger les ressources des îles du Ponant.....

A. Proposition n°1 : Etendre les dispositifs de récupération d'eau de pluie, pour limiter les prélèvements sur la ressources disponible .....

B. Proposition n°2 : Favoriser la production d'énergies renouvelables sur les îles du Ponant..

C. Proposition n°3 : Donner les moyens aux îles du Ponant de respecter les objectifs fixés aux ZNI .....

D. Proposition n°4 : Soutenir les îles du Ponant dans la lutte contre les espèces invasives

E. Proposition n°5 : Garantir la mise en œuvre effective de l'enlèvement des ordures ménagères .....

PARTIE 5 : Maintenir les services essentiels à la population.....

A. Proposition n°1 : Accorder aux îles l'autonomie philatélique.....

B. Proposition n°2 : Développer l'accès au haut débit dans les îles du Ponant.....

C. Proposition n°3 : Conforter le statut du collège des îles du Ponant et autoriser son extension à d'autres îles .....

D. Proposition n°4 : Garantir un service minimum de transports de marchandises et de personnes sur les îles du Ponant.....

E. Proposition n°5 : Maîtriser les flux humains sur les îles du Ponant .....

5 Actions cinquantenaire deuxième conférence des îles

Vous avez tous pu voir que dès le début d'année, la carte de vœux et le logo-signature cinquantenaire, qui sera utilisée toute l'année, ont lancé « les festivités ».

Le Message à décliner : ***« il y a 50 ans, les îles du Ponant se sont rassemblées pour prendre en charge leur destin ».***

- *Rappel de la situation il y a 50 ans : rapport de M Bernard De Mas Latrie*
- *La situation en 2021*
- *La vision pour les îles du Ponant en 2071.*

- ***Quelques idées***
  - ***Le 26 avril CA***
    - *couplé avec séminaire le besoin de différenciation des îles du Ponant.*
    - *signature CPER*
    - *atelier de travail hyper-fréquentation : les enseignements de 2020*
    - *devenir projet de loi Bignon*
    - *...*
  - ***Journal des îles du Ponant spécial demi-siècle*** *: il y a cinquante ans, maintenant, l'avenir : une île un thème ? ou par thème ?*
  - ***L'essentiel revisité cinquantenaire : focus il y a cinquante ans, en 2021***

- ***Partenariat avec Ouest France***
  - *Newsletter « au coeur de ma mairie » spécial îles*
  - *Rédactionnel thèmes à définir avec ouest France thématiques déclinées d'avril à septembre.*
- ***Travail avec les scolaires (vos îles dans 50 ans ? des capsules temporelles à enterrer ? ou encapsuler en mairie ou dans un monument emblématique de chaque île…)***
- ***Septembre la conférence des îles du demi-siècle, exemple sur 1ère conférence des îles juillet 2015.***
  - *Réunions institutionnelles Etat Régions Départements Etablissements publics : négociation Assemblée nationale, Gouvernement, Sénat*
  - *Expo sur les faits marquants (par thème, par décennie)*
  - *Inviter l'île de Ré ?*
  - *Invitation AG annuelle ESIN*
  - *Evénement St Pierre et Miquelon*
  - *Evénement festival : débats les îles dans ½ siècle*
  - *Evénement SAFIP*

Budget alloué au cinquantenaire :
Certaines actions habituelles peuvent être associées à l'événement ex : journal des îles du ponant
D'autres besoins spécifiques ex : conférence des îles, partenariat média, mise à jour de l'essentiel pourraient bénéficier de l'utilisation d'une partie du fonds associatif (10-15 k€) sans mettre en péril les finances de l'AIP. Suivant les choix et suggestions du CA, un chiffrage sera établi pour une simulation et une décision au plus tard en avril.

Des besoins de réflexions prospectives pourraient être sollicités au titre du Contrat Etat Région (proposition de la Région Bretagne de dédier en début de contrat, suivant les besoins, des crédits d'étude pour orienter des actions futures, plutôt que de réserver une enveloppe annuelle).

6 Questions diverses

Représentation CMA
Le Président de la **C**hambre des **M**étiers et de l'**A**rtisanat de Bretagne souhaite que son Président qui siège à notre assemblée générale puisse désigner un élu suppléant pour le représenter.
La demande a été formulée initialement par les services de la CMA suite à la demande d'un de leurs élus consulaires de l'île de Groix.
Les statuts de l'AIP ne prévoient pas que les titulaires aient des suppléants.
Faire une modification statutaire uniquement pour ce point paraît disproportionné.
Il est pourrait être proposé que dans l'attente d'une modification statutaire la CMA désigne un suppléant avec voix consultative. Dans l'état des statuts actuels, seuls sont recevable, les pouvoirs à un membre délibérant.

Décision : Le Conseil d'Administration prend acte de la demande, il informera le demandeur que ses statuts ne le permettent pas.

Propositions SAFIP

Lors de son conseil d'administration du 12 février 2021, SAFIP a proposé de coupler divers événements avec la tenue de la conférence des îles à l'île aux Moines en septembre 2021 : leur proposition vise à maximiser les retombées médias au profit des îles du Ponant

- La remise des trophées des entreprises insulaires (candidature réservée aux adhérents et candidats
- La tenue d'un conseil d'administration durant cette période
- La participation des entreprises au festival des insulaires

Ces propositions n'entrainent pas d'incidence financière pour l'association.

Annaïck HUCHET : pose une question à propos du CPER, quel est le point de blocage pour la signature ?

Réponse de Denis PALLUEL : Les services de l'Etat sont entièrement mobilisés sur le CRTE.

Annaïck HUCHET : faut-il commencer à travailler au sein des communes pour faire remonter les projets.

Denis BREDIN : oui, une réunion de programmation, sorte de CUP devrait se tenir avant les élections. La Région validera la réception des projets par des accusés de réception .

Denis PALLUEL : il y a plus d'interrogations au niveau des financements de l'Etat, notamment le FNADT, mais il y a la Région, ses politiques sectorielles et les départements.

Stéphane LE GOLVAN : Des subventions européennes seraient données pour les transports, les fonds ne seraient pas réclamés par la France et seraient réattribués à l'Espagne par exemple.

Denis BREDIN : Il s'agit plutôt de prêts pour de grandes infrastructures et pour des innovations.

Denis PALLUEL : 2021 est l'année de renégociation pour les DSP transports avec la mise en place d'un comité de consultation des usagers.

XXXXXXXXX

L'ordre du jour étant ensuite épuisé, le Président clôt la séance à 16h45.

Le Président, Denis PALLUEL

Le secrétaire de séance, Guy CABIOCH

ASSOCIATION
LES ILES du PONANT
Porte Océane 2 - Espace Océan
17 rue du Danemark - 56400 AURAY
Tél : 02 97 56 52 57 - www.iles-du-ponant.com